



## Plus de 200 cliniques vétérinaires radiées par l'Ordre des Vétérinaires : l'avenir de la profession en péril

Paris, le 28 septembre 2023. Le Syndicat des Groupes d'Établissements Vétérinaires (SYNGEV) réagit avec indignation à la communication mensongère du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV), qui a choisi de plonger la profession vétérinaire dans le désarroi, tout en faisant fi d'une procédure de médiation en cours. Cette situation est d'une gravité incommensurable, et le SYNGEV entend mettre en lumière la menace qu'elle représente pour la profession et la continuité des soins pour les animaux sur l'ensemble du territoire.

Les membres du SYNGEV condamnent catégoriquement la décision arbitraire prise aujourd'hui par le CNOV de radier plus de 200 cliniques affiliées à des réseaux vétérinaires à partir du 12 octobre, ce qui équivaut à l'interdiction d'exercer pour plus d'un millier de praticiens. L'attitude irresponsable de l'Ordre met en péril la santé animale en France.

En prétendant que "aucune société n'a saisi la main tendue" par l'Ordre, le CNOV tente de brouiller les faits et de réécrire l'histoire des derniers mois. Il méprise délibérément les efforts répétés du SYNGEV en vue d'établir un dialogue constructif en marge de la médiation entamée.

Il convient de rappeler que le Ministère de l'Agriculture a convoqué une réunion le 21 juillet 2023 pour examiner les décisions en cours et initier une médiation entre le CNOV et le SYNGEV, dans le but de parvenir à une interprétation commune des arrêts prononcés par le Conseil d'État.

Le 24 juillet, le SYNGEV a reçu un courrier de l'Ordre annonçant les conditions de sa participation à la médiation et demandant aux groupes de s'y engager. Sans hésitation, le 25 juillet, le SYNGEV a accepté ces conditions et s'est engagé dans le processus. Le 4 septembre, le SYNGEV a présenté une série de propositions visant à organiser la médiation. Enfin, le 15 septembre, le Ministère de l'Agriculture a convoqué une nouvelle réunion pour présenter une proposition de médiation, soulignant que la situation évoluait favorablement et que l'Ordre s'engageait à

respecter le moratoire, offrant ainsi aux réseaux le temps nécessaire pour appliquer les conclusions de la médiation.

**Cette démarche aurait dû ouvrir la voie à un dialogue constructif entre toutes les parties concernées.** Malheureusement, l'Ordre a manifestement ignoré cette opportunité au profit de sanctions arbitraires, ignorant totalement la médiation initiée par l'État.

**L'hostilité de l'Ordre des Vétérinaires révèle une volonté aveugle de forcer sa volonté, en dépit de l'intérêt supérieur de la profession,** de ses membres, et des propriétaires d'animaux qui risquent de se retrouver privés d'une offre de soins de qualité et de proximité.

Alors que 755 vétérinaires quittent chaque année la profession, le CNOV crée un climat anxiogène parmi nos consœurs et confrères. **Le SYNGEV lance un appel pressant à l'Ordre pour qu'il reconsidère sa décision et réponde aux demandes de médiation initiées par le ministère.**

**Contact presse :**

**Mathias NIRMAN - [mathias.nirman@chefcab.fr](mailto:mathias.nirman@chefcab.fr) - 07 87 65 77 55**

**À propos du SYNGEV :**

*Créée en 2021, le SYNGEV est l'association représentative des groupes d'établissements vétérinaires, et de leurs employés, en France. Forte d'un maillage territorial important et d'une connaissance fine des enjeux du secteur, ses membres sont Argos Vétérinaire, AniCura, IVC Evidensia, Mon Vêto, Qovetia, Mme Corinne Armand, Vetpartners, et accompagnent au moins 600 établissements vétérinaires sur tout le territoire. Son ambition est d'offrir des soins de grande qualité aux animaux de compagnie en facilitant l'exercice des vétérinaires au quotidien et d'améliorer le bien-être animal, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes de la profession.*